

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 230

27 janvier 2012

SOMMAIRE

1st Rei S.A.	11020	THREELAND Hôtels S.A.	11037
3GMC S.à r.l.	11020	Thrustlane S.A. - SPF	11037
A.I. Investment S.A.	11023	Thurloe Holdings S.à r.l.	11037
Apollo EU II S.à r.l.	11023	Titus Consulting s.à r.l.	11028
Apollo EU II S.à r.l.	11024	TM.A S.A.	11037
A-PQ Luxco Investors S.à r.l.	11023	TM.A S.A.	11040
B.P.A. - Agence Immobilière s.à r.l.	11040	TML Participations S.à r.l.	11040
Harbour Trust and Management S.A.	10994	TradeCis S.A.	11032
HEDF Luxembourg S.à r.l.	11005	TriNuTri S.A.	11033
HEPP III Luxembourg FRHB S.à r.l.	11002	Triton Luxembourg GP Oven S.C.A.	11032
Hub Net S.A.	10996	Valpi S.A.	10995
Ingersoll-Rand Lux International S.à r.l.	11013	Van Burg S.A.	10994
Ingersoll-Rand Lux Roza	11033	Vending Investment II S.à r.l.	11003
Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à r.l.	11017	Venstar Investments S.A.	10996
Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l.	11029	Vers l'Avenir S.à r.l.	11003
Ingersoll-Rand Worldwide Capital	11021	Victory Asset Management S.A.	11003
International Managing Services S.A.	11024	Villar de Rohde S.à r.l.	11005
Kingdom Holding 1 S.à r.l.	11038	Werding Fassaden S. à r. l.	11012
SPX Luxembourg Holding Company	11024	Weroco Sàrl	11012
SRM-Solar Sàrl	11024	Windpark Op Der Hei AG	11005
Stefin International S.A.	11027	Wodalux S.A.	11012
Sund S.A.	11028	Wodalux S.A.	11013
Sund S.A.	11028	WSB 1 Grundstück S.A.	11012
TA Coiffures S.à r.l.	11033	WWW.Pétange s.à r.l.	11013
TA Coiffures S.à r.l.	11033	WWW.Pétange s.à r.l.	11016
Tara Tour Participations S.A.	11036	Xextra Holdings S.A.	11016
Taurus Euro Retail Holding S.à r.l.	11028	Yazou Investment S.A.	11016
TD Retail	11036	Yazou Investment S.A.	11016
Tectum Real Estate S.A.	11037	Yves Clause Immobilière S.à r.l.	11020
Thomas Lutgen Diplom-Restaurator (FH) S.à r.l.	11028	Yves Clause Participations S.A.	11020

Van Burg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VAN BURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011176979/11.

(110205432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Harbour Trust and Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.977.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the seventh Decembre.

Before us Maître Camille MINES, notary residing in Capellen.

There appeared:

VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) SA, with registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B and the number B 35.270 represented by two managers:

Mrs Johanna Christina Maria NIJSEN, professionally residing in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, and M. Patrick Jozef Henricus HERMSE, professionally residing in L-8210 Mamer 106, route d'Arlon, hereafter named «the sole shareholder»

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- The société anonyme Harbour Trust and Management S.A..

registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B and the number 38.977, established with registered office at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, hereafter named the Company, has been constituted on Decembre 18th, 1991 according to a notarial deed duly published in Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

- That the share capital of the Company is established at € 30.986,69.

- That the sole shareholder has successively acquired the totality of shares of the Company;

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder; That the liquidation of the Company is done and finalised

- That full discharge is granted to the Company's Directors and Commissaire for their respective duties;

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Mamer, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in French: / Suit la traduction française:

L'an deux mil onze, le sept décembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

La société anonyme VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (Luxembourg) SA avec siège à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au RCSL sous le numéro B 35.270,

Représentée par deux administrateurs:

Madame Johanna Christina Maria NIJSEN, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, et Monsieur Patrick Jozef Henricus HERMSE, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A. société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 38.977, établie et ayant son siège social au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, ci-après nommée la "Société", a été constituée le 18 décembre 1991 aux termes d'un acte notarié dûment publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C.

- Que le capital social de la Société est fixé à € 30.986,69.

- Que l'actionnaire unique s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent.

Signé: J. Nijsen, P. Hermse, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 8 décembre 2011. Relation: CAP/2011/7426. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Releveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174167/86.

(110203185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Valpi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 100.947.

La version abrégée des comptes au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011176978/11.

(110205342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Venstar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 89.929.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 17/12/2002
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VENSTAR INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2011176980/11.

(110205589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Hub Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 74.756.

L'an deux mille onze, le cinq décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de la société HUB NET S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.756, constituée par acte de Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 462 du 30 juin 2000 (la Société). Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par les actionnaires et/ou les mandataires des actionnaires représentés en vertu de procurations émises par ces derniers et les membres du Bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varient par les mandataires des actionnaires représentés et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les dix-huit mille quatre cent vingt (18.420) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation de capital à concurrence de cent onze mille six cents Euros (EUR 111.600.-) en vue de porter le capital social de son montant actuel de un million huit cent quarante-deux mille Euros (EUR 1.842.000.-) à un million neuf cent cinquante-trois mille six cents Euros (EUR 1.953.600.-) par l'émission de mille cent seize (1.116) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) par action.

3. Souscription et libération de cette augmentation de capital à concurrence de quatre-vingt-dix-neuf mille six cents Euros (EUR 99.600.-) par l'apport en nature et en pleine propriété de 16,66 % soit quatre (4) actions représentatives du capital social de la société de droit américain «Alba Inc.», ayant son siège social à 225 Industrial Court, Fredericksburg, VA 22408 (Virginie), Etats-Unis d'Amérique, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de l'Etat de Virginie sous le n° 54-1973833 par l'actionnaire Monsieur Laurent BATAILLE, lequel apport est évalué à quatre-vingt-dix-neuf mille six cents Euros (EUR 99.600.-), le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

4. Souscription et libération de cette augmentation de capital à concurrence de douze mille Euros (EUR 12.000.-) par l'apport en nature de la nue-propriété de 16,66 % soit trente (30) actions représentatives du capital social de la société de droit belge «Vert-Buisson Participation S.A.», ayant son siège social à 93, Avenue Firmin Lecharlier, B-1090 Jette-Bruxelles, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0821 851 108 par l'actionnaire Monsieur Laurent BATAILLE, lequel apport est évalué à douze mille Euros (EUR 12.000.-), le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

5. Modification des paragraphes 4 et suivants de l'article 5 des statuts et rajout des dispositions relatives au droit de préemption de sorte que les paragraphes 4 et suivants auront la teneur suivante:

«Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété.

Soit en usufruit, par un actionnaire dénommé usufruitier et en nue-propriété par un actionnaire dénommé nu-propriétaire.

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier sont limités à l'affectation et à la distribution du résultat.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nu-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par l'inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit;
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété.

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et;
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

En cas de vente de l'usufruit, étant entendu que celui-ci ne pourra être cédé qu'au nu-propriétaire, ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par voie d'expert selon la valeur économique.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Les actions sont transmissibles sous les conditions suivantes:

Droit de préemption:

Les actionnaires disposent d'un droit de préemption intuitu personae qui n'est transmissible ni entre vifs ni pour cause de mort à leurs héritiers ou ayants-droit. Tous les actionnaires s'engagent dès lors pour toutes les actions de la société ainsi que pour tous les éventuels droits de souscription ou obligations convertibles qui seraient émis par la société, à ne pas en disposer sans les avoir offerts en priorité aux autres actionnaires dans les conditions et suivant la procédure prévue ci-après.

Toutefois, la transmission aux descendants en ligne directe de l'actionnaire défunt de ces mêmes droits demeure libre.

Lorsqu'un actionnaire envisage la cession de ses actions, il doit notifier son projet, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, au conseil d'administration de la société en indiquant l'identité de l'acquéreur, le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix par action.

Toutes les cessions d'actions, y compris entre actionnaires, sont soumises au respect du droit de préemption suivant:

Dans l'hypothèse où l'un des actionnaires souhaiterait se séparer de tout ou partie de sa participation au capital de la société, les autres actionnaires bénéficieront à titre irréductible d'un droit de préemption au prorata de leur participation au sein du capital de la société.

Au cas où un ou plusieurs des actionnaires n'exerceraient pas en totalité leur droit de préemption à titre irréductible, les autres actionnaires disposeront à titre réductible d'un droit de préemption au prorata de leur participation respective après exercice de leur droit de préemption à titre irréductible.

En cas d'exercice du droit de préemption, le prix unitaire de l'action sera celui obtenu par l'actionnaire cédant de la part d'un acquéreur de bonne foi.

Pour permettre l'exécution de ces dispositions relatives au droit de préemption, l'actionnaire qui envisagerait de céder ses actions doit notifier au conseil d'administration, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, la cession projetée en mentionnant le nombre d'actions qu'il souhaite céder, l'identité du cessionnaire, le prix et les conditions de la cession.

Dans le délai de 15 jours de ladite notification, le conseil d'administration doit notifier par lettre recommandée avec accusé de réception le projet de cession à tous les actionnaires de la société autres que le cédant.

A compter de la réception de cette lettre, chaque actionnaire non cédant devra faire connaître sa décision d'acquiescer dans le délai de 15 jours.

En outre, la cession éventuelle des actions à un tiers ne pourra intervenir avant l'expiration d'un délai supplémentaire d'un mois permettant aux actionnaires non cédants d'exercer leurs droits de préemption à titre réductible.

Si l'exercice des droits de préemption ne permet pas l'acquisition de la totalité des actions mises en vente par l'actionnaire cédant, et sauf volonté contraire de cet actionnaire, les droits de préemption seront réputés n'avoir jamais été exercés. Dans ce cas, et sous réserve de l'agrément ci-après prévu, l'actionnaire cédant pourra librement céder ses actions au cessionnaire mentionné dans la notification.

Toutefois, l'actionnaire cédant peut demander le bénéfice de l'exercice du droit de préemption à concurrence du nombre de titres pour lequel il aura été notifié par les autres actionnaires et procéder à la cession du solde des actions qu'il envisagerait de céder, conformément aux dispositions des statuts.

Lorsque tout ou partie des actions dont la cession est projetée n'aura pas été préemptée dans les conditions ci-dessus prévues, le cédant devra se soumettre à la procédure d'agrément suivante:

Procédure d'agrément:

Le conseil d'administration doit, dans un délai de 3 mois à compter de la réception de la notification du projet de cession, notifier, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'actionnaire cédant la décision d'agrément ou de refus d'agrément prise par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la majorité du capital et des droits de vote de la société et délibérant dans les conditions prévues pour les décisions extraordinaires dans les délais prévus par la loi du 10 août 1915, les actions de l'actionnaire qui projette de céder ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.

A défaut de réponse dans le délai ci-dessus, l'agrément sera réputé accepté.

La décision d'agrément ou de refus d'agrément n'a pas à être motivée.

En cas d'agrément, l'actionnaire cédant peut céder librement le nombre d'actions indiqué dans la notification de la décision d'agrément aux conditions prévues et à la société mentionnée dans ladite notification.

En cas de refus d'agrément, l'actionnaire cédant doit, dans un délai d'un mois à compter de la notification de la décision de refus d'agrément, indiquer à la société au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, s'il entend renoncer à son projet de cession.

A défaut d'exercice de ce droit de repentir, la société doit dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la décision de refus d'agrément:

- Soit faire racheter les actions dont la cession était envisagée par un ou plusieurs actionnaires;
- Soit procéder elle-même à ce rachat; dans ce cas elle doit dans les six mois de ce rachat céder ces actions ou les annuler dans le cadre d'une réduction de son capital social.

Le prix de rachat des actions au cédant est fixé d'un commun accord.

En cas de désaccord, le prix de rachat de l'action sera égal au montant des capitaux propres de la société remontant au dernier bilan approuvé divisé par le nombre d'actions.

Si à l'expiration dudit délai de 3 mois, le rachat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné.

La cession au nom du ou des acquéreurs désignés par les actionnaires est régularisée par un ordre de virement signé par le cédant ou son mandataire, ou à défaut par un membre du conseil d'administration qui le notifiera au cédant, dans les huit jours de sa date, avec invitation à se présenter au siège social pour recevoir le prix de cession, qui ne sera pas productif d'intérêts.

Toute cession d'actions intervenue en violation des dispositions ci-dessus est nulle.

En outre, l'actionnaire cédant sera tenu de céder la totalité de ses actions dans un délai d'un mois à compter de la révélation à la société de l'infraction et ses droits non pécuniaires seront suspendus jusqu'à ce qu'elle ait procédé à ladite cession.

Ces dispositions sont également applicables en cas d'apport en société, d'apport partiel d'actif, de fusion ou de scission. Elles peuvent aussi s'appliquer à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices, ainsi qu'en cas de cession de droits de souscription à une augmentation de capital par voie d'apports en numéraire ou de renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

La clause d'agrément, objet du présent article, est applicable à toute cession de valeurs mobilières émises par la société, donnant vocation ou pouvant donner vocation à recevoir à tout moment ou à terme des actions de la société.

La présente clause d'agrément ne peut être supprimée ou modifiée qu'à l'unanimité des voix.»

6. Modification subséquente de l'article 5, des statuts de la société.

7. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital à concurrence de cent onze mille six cents Euros (EUR 111.600.-) en vue de porter le capital social de son montant actuel de un million huit cent quarante-deux mille Euros (EUR 1.842.000.-) à un million neuf cent cinquante-trois mille six cents Euros (EUR 1.953.600.-) par l'émission de mille cent seize (1.116) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) par action,

- à souscrire et à libérer intégralement par l'actionnaire Laurent BATAILLE, directeur de sociétés, demeurant à 7, rue du Moulin Saint Tron, F-60300 Senlis, par l'apport en nature en pleine propriété de 16,66 %, soit quatre (4) actions

représentatives du capital social de la société de droit américain «Alba Inc.», ayant son siège social à 225 Industrial Court, Fredericksburg, VA 22408 (Virginie), Etats-Unis d'Amérique, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de L'Etat de Virginie sous le n° 541973833, apport sujet à évaluation par un réviseur d'entreprises;

- à souscrire et à libérer intégralement par l'actionnaire Laurent BATAILLE, directeur de sociétés, demeurant à 7, rue du Moulin Saint Tron, F-60300 Senlis, par l'apport en nature et en nue-propiété de 16,66 %, soit trente (30) actions représentatives du capital social de la société de droit belge «Vert-Buisson Participation S.A.», ayant son siège social à 93, Avenue Firmin Lecharlier, B-1090 Jette-Bruxelles, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0821 851 108, apport sujet à évaluation par un réviseur d'entreprises;

Renonciation

L'assemblée constate que tous les actionnaires, détenant l'intégralité du capital social de la société, sont présents ou représentés à la présente assemblée, et ont décidé à l'unanimité l'augmentation de capital par apport autre qu'en numéraire,

que le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires n'est pas légalement protégé en cas d'augmentation par apport autre qu'en numéraire,

que dès lors l'augmentation de capital peut être souscrite par 1 actuel actionnaire de la société,

que de plus et pour autant que de besoin, les actionnaires minoritaires plus amplement renseignés sur la susdite liste de présence, ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant.

Souscription – Libération

Alors est intervenu, Monsieur Laurent BATAILLE, prénommé, représenté par Monsieur Marc VAN HOEK, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire en vertu d'une procuration donnée à Senlis, France, le 5 décembre 2011, lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à neuf cent quatre-vingt-seize (996) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) par action, moyennant apport en pleine propriété de 16,66% soit quatre (4) actions représentatives du capital social de la société de droit américain «Alba Inc.», ayant son siège social à 225 Industrial Court, Fredericksburg, VA 22408 (Virginie), Etats-Unis d'Amérique, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de L'Etat de Virginie sous le n° 54-1973833, lequel apport est évalué à quatre-vingt-dix-neuf mille six cents Euros (EUR 99.600.-).

Alors est intervenu, Monsieur Laurent BATAILLE, prénommé, représenté par Monsieur Marc VAN HOEK, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire en vertu d'une procuration donnée à Senlis, France, le 5 décembre 2011, lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à cent vingt (120) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) par action, moyennant apport en nue-propiété de 16,66% soit trente (30) actions représentatives du capital social de la société de droit belge «Vert-Buisson Participation S.A.», ayant son siège social à 93, Avenue Firmin Lecharlier, B-1090 Jette-Bruxelles, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0821 851 108, lequel apport est évalué à douze mille Euros (EUR 12.000.-).

Les susdits apports ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises agréé, la société ALTER AUDIT S.à r.l, avec siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B. 110.675, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération des apports en nature consiste en 1.116 actions HUB NET S.A. à créer d'une valeur nominale d'EUR 100 chacune.»

Lequel rapport, daté du 5 décembre 2011, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des mille cent seize (1.116) actions nouvelles par le susdit souscripteur.

La preuve du transfert des actions de Alba Inc. et de Vert-Buisson Participation S.A. à la société «HUB NET S.A.» a été rapportée au notaire.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million neuf cent cinquante-trois mille six cents euros (EUR 1.953.600.-), représenté par dix-neuf mille cinq cent trente-six (19.536) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier les paragraphes 4 et suivants de l'article 5 des statuts et de rajouter des dispositions relatives au droit de préemption de sorte que les paragraphes 4 et suivants auront la teneur suivante:

«Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété.

Soit en usufruit, par un actionnaire dénommé usufruitier et en nue-propriété par un actionnaire dénommé nu-proprétaire.

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier sont limités à l'affectation et à la distribution du résultat.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par l'inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit;
- en regard du nom du nu-proprétaire de la mention nue-propriété.

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-proprétaire et;
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

En cas de vente de l'usufruit, étant entendu que celui-ci ne pourra être cédé qu'au nu-proprétaire, ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par voie d'expert selon la valeur économique.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Les actions sont transmissibles sous les conditions suivantes:

Droit de préemption:

Les actionnaires disposent d'un droit de préemption intuitu personae qui n'est transmissible ni entre vifs ni pour cause de mort à leurs héritiers ou ayants-droit. Tous les actionnaires s'engagent dès lors pour toutes les actions de la société ainsi que pour tous les éventuels droits de souscription ou obligations convertibles qui seraient émis par la société, à ne pas en disposer sans les avoirs offerts en priorité aux autres actionnaires dans les conditions et suivant la procédure prévue ci-après.

Toutefois, la transmission aux descendants en ligne directe de l'actionnaire défunt de ces mêmes droits demeure libre.

Lorsqu'un actionnaire envisage la cession de ses actions, il doit notifier son projet, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, au conseil d'administration de la société en indiquant l'identité de l'acquéreur, le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix par action.

Toutes les cessions d'actions, y compris entre actionnaires, sont soumises au respect du droit de préemption suivant:

Dans l'hypothèse où l'un des actionnaires souhaiterait se séparer de tout ou partie de sa participation au capital de la société, les autres actionnaires bénéficieront à titre irréductible d'un droit de préemption au prorata de leur participation au sein du capital de la société.

Au cas où un ou plusieurs des actionnaires n'exerceraient pas en totalité leur droit de préemption à titre irréductible, les autres actionnaires disposeront à titre réductible d'un droit de préemption au prorata de leur participation respective après exercice de leur droit de préemption à titre irréductible.

En cas d'exercice du droit de préemption, le prix unitaire de l'action sera celui obtenu par l'actionnaire cédant de la part d'un acquéreur de bonne foi.

Pour permettre l'exécution de ces dispositions relatives au droit de préemption, l'actionnaire qui envisagerait de céder ses actions doit notifier au conseil d'administration, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, la cession projetée en mentionnant le nombre d'actions qu'il souhaite céder, l'identité du cessionnaire, le prix et les conditions de la cession.

Dans le délai de 15 jours de ladite notification, le conseil d'administration doit notifier par lettre recommandée avec accusé de réception le projet de cession à tous les actionnaires de la société autres que le cédant.

A compter de la réception de cette lettre, chaque actionnaire non cédant devra faire connaître sa décision d'acquiescer dans le délai de 15 jours.

En outre, la cession éventuelle des actions à un tiers ne pourra intervenir avant l'expiration d'un délai supplémentaire d'un mois permettant aux actionnaires non cédants d'exercer leurs droits de préemption à titre réductible.

Si l'exercice des droits de préemption ne permet pas l'acquisition de la totalité des actions mises en vente par l'actionnaire cédant, et sauf volonté contraire de cet actionnaire, les droits de préemption seront réputés n'avoir jamais été exercés. Dans ce cas, et sous réserve de l'agrément ci-après prévu, l'actionnaire cédant pourra librement céder ses actions au cessionnaire mentionné dans la notification.

Toutefois, l'actionnaire cédant peut demander le bénéfice de l'exercice du droit de préemption à concurrence du nombre de titres pour lequel il aura été notifié par les autres actionnaires et procéder à la cession du solde des actions qu'il envisagerait de céder, conformément aux dispositions des statuts.

Lorsque tout ou partie des actions dont la cession est projetée n'aura pas été préemptée dans les conditions ci-dessus prévues, le cédant devra se soumettre à la procédure d'agrément suivante:

Procédure d'agrément:

Le conseil d'administration doit, dans un délai de 3 mois à compter de la réception de la notification du projet de cession, notifier, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'actionnaire cédant la décision d'agrément ou de refus d'agrément prise par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la majorité du capital et des droits de vote de la société et délibérant dans les conditions prévues pour les décisions extraordinaires dans les délais prévus par la loi du 10 août 1915, les actions de l'actionnaire qui projette de céder ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.

A défaut de réponse dans le délai ci-dessus, l'agrément sera réputé accepté.

La décision d'agrément ou de refus d'agrément n'a pas à être motivée.

En cas d'agrément, l'actionnaire cédant peut céder librement le nombre d'actions indiqué dans la notification de la décision d'agrément aux conditions prévues et à la société mentionnée dans ladite notification.

En cas de refus d'agrément, l'actionnaire cédant doit, dans un délai d'un mois à compter de la notification de la décision de refus d'agrément, indiquer à la société au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, s'il entend renoncer à son projet de cession.

A défaut d'exercice de ce droit de repentir, la société doit dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la décision de refus d'agrément:

- Soit faire racheter les actions dont la cession était envisagée par un ou plusieurs actionnaires;
- Soit procéder elle-même à ce rachat; dans ce cas elle doit dans les six mois de ce rachat céder ces actions ou les annuler dans le cadre d'une réduction de son capital social.

Le prix de rachat des actions au cédant est fixé d'un commun accord.

En cas de désaccord, le prix de rachat de l'action sera égal au montant des capitaux propres de la société remontant au dernier bilan approuvé divisé par le nombre d'actions.

Si à l'expiration dudit délai de 3 mois, le rachat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné.

La cession au nom du ou des acquéreurs désignés par les actionnaires est régularisée par un ordre de virement signé par le cédant ou son mandataire, ou à défaut par un membre du conseil d'administration qui le notifiera au cédant, dans les huit jours de sa date, avec invitation à se présenter au siège social pour recevoir le prix de cession, qui ne sera pas productif d'intérêts.

Toute cession d'actions intervenue en violation des dispositions ci-dessus est nulle.

En outre, l'actionnaire cédant sera tenu de céder la totalité de ses actions dans un délai d'un mois à compter de la révélation à la société de l'infraction et ses droits non pécuniaires seront suspendus jusqu'à ce qu'elle ait procédé à ladite cession.

Ces dispositions sont également applicables en cas d'apport en société, d'apport partiel d'actif, de fusion ou de scission. Elles peuvent aussi s'appliquer à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices, ainsi qu'en cas de cession de droits de souscription à une augmentation de capital par voie d'apports en numéraire ou de renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

La clause d'agrément, objet du présent article, est applicable à toute cession de valeurs mobilières émises par la société, donnant vocation ou pouvant donner vocation à recevoir à tout moment ou à terme des actions de la société.

La présente clause d'agrément ne peut être supprimée ou modifiée qu'à l'unanimité des voix.»

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à mille huit cents Euros (EUR 1.800.-).

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill, S. Dupont, M. Van Hoek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 décembre 2011. LAC/2011/54549. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174183/328.

(110203279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

HEPP III Luxembourg FRHB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 644.883,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 139.900.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 16 décembre 2011 que les personnes suivantes ont démissionné, avec effet au 16 décembre 2011, de leur fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Piotr Andrzejewski, né le 31 août 1978 à Sokolka, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- Monsieur Karol Maziukiewicz, né le 10 mars 1977 à Elk, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont démissionné, avec effet au 16 décembre 2011, de leur fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Roman Feranec, né le 9 décembre 1977 à Bratislava, Slovaquie, ayant son adresse professionnelle au 10 Karadzicova, 821 08 Bratislava, Slovaquie,

- Monsieur Robert Horváth, né le 11 février 1974 à Bratislava, Slovaquie, ayant son adresse professionnelle au 10 Karadzicova, 821 08 Bratislava, Slovaquie.

III/ Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet au 16 décembre 2011 et pour une durée illimitée à la fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Emmanuel Réveillaud, né le 10 octobre 1971 à La Rochelle, France, ayant son adresse professionnelle au 20, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

- Madame Christine Louis-Haberer, née le 23 juillet 1967 à Vitry, France, ayant son adresse professionnelle au 20, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

IV/ Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet immédiat et pour une durée illimitée à la fonction de gérant de catégorie B de la société:

- Monsieur Ján Dobeš, né le 16 février 1953 à Stránske, Slovaquie, ayant son adresse professionnelle au 158/A Staré Grunty, 841 04 Bratislava, Slovaquie,

- Monsieur Peter Šujanský, né le 28 avril 1969 à Bratislava, Slovaquie, ayant son adresse professionnelle au 6, Karadži ova, 821 08 Bratislava, Slovaquie.

Depuis lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Emmanuel Réveillaud, prénommé,

- Madame Christine Louis-Haberer, prénommée,

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Ján Dobeš, prénommé,

- Monsieur Peter Šujanský, prénommé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 décembre 2011.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2011174175/48.

(110203084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Vers l'Avenir S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 1, Z.I. du Riesenhaff.
R.C.S. Luxembourg B 97.837.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PACKTREND SA
Rue de la Poste 4
L - 8824 PERLE
Signature

Référence de publication: 2011176981/13.

(110205461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Victory Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 120.438.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2011

1. L'assemblée décide de porter le nombre des administrateurs de 8 à 9.
2. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur:
 - Monsieur Stanley Yu-Chung CHOU, Managing director, né le 01/03/1971 à Taiwan, demeurant 61, South Bay Road, Hong Kong.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2011176982/16.

(110206015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Vending Investment II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.679.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the 19th December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Appeared:

Jessie DA SILVA, private employee, residing professionally in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll (the "Proxyholder"),

acting as a special proxy of NMÁS1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 26, New Street St. Helier Jersey, acting in its capacity of general partner of NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND N° 2 LIMITED PARTNERSHIP (the "Principal"),

by virtue of a proxy under private seal, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxyholder declared the following and requested the notary to act:

I. Vending Investment II S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 116.679, has been incorporated by deed of notary Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 17 May 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 juillet 2006, number 1439.

II. The Principal is the owner of 1,040 (thousand forty) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) per share representing the entire outstanding share capital of the Company.

III. The Principal declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company.

IV. The Principal as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and the Principal acknowledges that he will assume all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, and the Principal declares that consequently the liquidation of the Company is completed.

VI. The Company authorises the Principal and any authorised officers of the Principal to sign such other documents and deeds that may be required to dissolve the Company.

VII. The Principal gives discharge to all directors of the Company in respect of their mandate up to this date.

VIII. The shares of the Company shall be cancelled.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed with me, the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Jessie DA SILVA, employée privée, demeurant professionnellement L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll (le "Mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de NMÁS1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, une société constituée sous la loi de Jersey, ayant son siège social au 26, New Street St. Helier Jersey, agissant en sa qualité de gérant (general partner) de NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND N° 2 LIMITED PARTNERSHIP (le "Mandant");

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée et validée par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que Vending Investment II S.à r.l. ("la Société"), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 116.679, a été constituée suivant acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 juillet 2006, numéro 1439.

II. Que le Mandant est le propriétaire de 1.040 (mille quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital émis de la Société.

III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que le Mandant en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et le Mandant déclare en conséquence que la liquidation de la Société doit être clôturée.

VI. Que la Société autorise le Mandant, ainsi que les délégués du Mandant dûment autorisés, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Qu'il sera procédé à l'annulation des parts de la Société.

IX. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire pré-mentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: J. Da Silva, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17374. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176976/84.

(110205723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Villar de Rohde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 2, Hemmeberreg.

R.C.S. Luxembourg B 112.879.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176977/9.

(110205571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Windpark Op Der Hei AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 16, rue Michel Weber.

R.C.S. Luxembourg B 91.675.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176985/10.

(110205924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

HEDF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.750,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.165.

In the year two thousand and eleven, on the sixth of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND L.P., a Limited Partnership duly incorporated under the law of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America;

here represented by Mrs. Samira Boudalia, private employee, professionally resident at 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy mentioned above, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

1. The appearing party is the Sole Shareholder of HEDF Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a private limited company duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg on September 12th, 2002 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1063 dated November 8th, 2002. The by-laws have been amended pursuant a deed of the same notary on December 10th, 2002, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 171 dated February 18th, 2003; on June 30th, 2003 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 896 dated September 2, 2003; on January 10th, 2006 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1279 dated July 3rd, 2006; on

October 23rd, 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2369 dated December 19th, 2006. Pursuant a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in 15th Luxembourg the by-laws have been amended on July, 2008, published in the "Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations" number 2072; dated August 27th, 2008; and on May 8, 2009 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1168 dated June 15, 2009; the by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on February 19th, 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 732 dated April 8th, 2010.

2. The Company's share capital is currently set at twenty-three thousand seven hundred euro (€ 23,700) represented by two hundred and twentynine (229) ordinary shares, fourteen (14) class A shares, eight (8) class B shares, thirteen (13) Class D shares, and two hundred and ten (210) class E shares, all with a nominal value of fifty euro (€ 50) each, all of which are fully paid.

The appearing party, represented as above mentioned, recognizes that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital of an amount of twenty-three thousand seven hundred euro (€ 23,700) divided into two hundred twenty-nine (229) Ordinary Shares, fourteen (14) Class A Shares, eight (8) Class B Shares, thirteen (13) Class D Shares, and two hundred and ten (210) Class E Shares, each having a nominal value of fifty euro (€ 50) to twenty-three thousand seven hundred fifty euro (€ 23,750), by the creation and issue of one (1) Class F Share, having a nominal value of fifty euro (€ 50), by a contribution in cash of the Sole Shareholder.

2. To approve the subscription of one (1) new Class F Share by the Sole Shareholder, with a nominal value of fifty euro (€ 50) and to accept payment in full of such share via contribution of cash.

3. To amend the articles 1 and 6 of the Company's Articles of Association.

4. To delete the article 7 and to renumber the articles 8 to 28 of the Company's Articles of Association.

5. To grant power to Ms. Jeanette Hesser, Ms. Cintia Procaci, Ms. Hadiéh Kaviani, and Ms. Samira Boudalia acting individually, with full power of substitution, to record the capital changes in the Share Register of the Company.

6. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital of an amount of twenty three thousand seven hundred euro (€ 23,700) divided into two hundred and twenty-nine (229) Ordinary Shares, fourteen (14) Class A Shares, eight (8) Class B Shares, thirteen (13) Class D Shares, and two hundred and ten (210) Class E Shares, each having a nominal value of fifty euro (€ 50) to twenty three thousand seven hundred and fifty euro (€ 23,750), by the creation and issue of one (1) Class F Share with a nominal value of fifty euro (€ 50) by a contribution in cash of the Sole Shareholder.

Subscription and Payment

There now appeared, the Sole Shareholder, HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND L.P., prenamed, represented as thereabove mentioned.

The person appearing declared the subscription of the one (1) new Class F Share by the Sole Shareholder, with a nominal value of fifty euro (€ 50) and to accept payment in full of such share by a contribution in cash of the Sole Shareholder.

The person appearing declared and the Sole Shareholder recognized that the new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of fifty euro (€ 50) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Second resolution

Consequently the Sole Shareholder resolves to amend the articles, 1 et 6 of the articles of association of the Company so that it shall from now on read as follows:

" **Art. 1. Formation, Definitions** ". There is established by the single shareholder a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder which owns 100% of the shares. The Company may however, at any point in time, be owned by several shareholders but not exceeding thirty (30) shareholders; notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals. The terms defined in this Article 1, wherever appearing in these articles of incorporation (the "Articles"), shall have the meanings set forth below:

"Class A Shares" means Class A Shares of a nominal value of fifty Euros (€50) each in the capital of the Company.

"Class B Shares" means Class B Shares of a nominal value of fifty Euros (€50) each in the capital of the Company.

"Class D Shares" means Class D Shares of a nominal value of fifty Euros (€50) each in the capital of the Company.

"Class E Shares" means Class E Shares of a nominal value of fifty Euros (€50) each in the capital of the Company.

"Class F Shares" means Class F Shares of a nominal value of fifty Euros (€50) each in the capital of the Company.

"Ordinary Shares" means Ordinary Shares of a nominal value of fifty Euros (€50) each in the capital of the Company.

"Preferred Shares" means collectively Class A Shares, Class B Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares of a nominal value of fifty Euros (€50) each in the capital of the Company.

"Class A Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class A Shares of the Company.

"Class B Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class B Shares of the Company.

"Class D Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class D Shares of the Company.

"Class E Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class E Shares of the Company.

"Class F Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class F Shares of the Company.

"Ordinary Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Ordinary Shares of the Company.

"Preferred Shareholder" means the Shareholder of the Company, which hold at any time Preferred Shares of the Company.

HEDF France S.à r.l., refers to a Luxembourg private limited liability company held or to be held by the Company, having its registered office at 205, Route d' Arlon L-1150 Luxembourg and inscribed at the Luxembourg Trade Register under number B 89.127.

HEDF DBS, S.à r.l., refers to a Luxembourg private limited liability company held or to be held by the Company, having its registered office at 205, Route d' Arlon L-1150 Luxembourg and inscribed at the Luxembourg Trade Register under number B 89.126.

HEDF Spain S.à r.l., refers to a Luxembourg private limited liability company held or to be held by the Company, having its registered office at 205, Route d' Arlon L-1150 Luxembourg and inscribed at the Luxembourg Trade Register under number B 119.287.

Co-Investment 2 S.C.S., refers to a Luxembourg limited partnership ("société en commandite simple") held or to be held by the Company, having its registered office at 205, Route d' Arlon L-1150 Luxembourg and inscribed at the Luxembourg Trade Register under number B 106.969.

"Portfolio means the reference to an assigned investment.

“ Art. 6. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at of twenty three thousand seven hundred and fifty euro (€ 23,750) divided into two hundred and twenty-nine (229) Ordinary Shares, fourteen (14) Class A Shares, eight (8) Class B Shares thirteen (13) Class D Shares, two hundred and ten (210) Class E Shares and one (1) Class F Share, each having a nominal value of fifty euro (€ 50), all of which are fully paid up. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

The Company shall create six (6) Portfolios, one for each class of shares (in accordance with the law and normal accounting practice); each corresponding Portfolio shall be distinguished with the same reference than the corresponding shares (Portfolio A for Class A Shares, Portfolio B for Class B Shares, Portfolio D for Class D Shares, Portfolio E for Class E Shares, Portfolio F for Class F Shares, Portfolio Ordinary for Ordinary Shares).

Each Portfolio will be managed for the exclusive benefit of the corresponding class of shares as follows:

Portfolio A will be managed for the exclusive benefit of the Class A Shareholders;

Portfolio B will be managed for the exclusive benefit of the Class B Shareholders;

Portfolio D will be managed for the exclusive benefit of the Class D Shareholders;

Portfolio E will be managed for the exclusive benefit of the Class E Shareholders;

Portfolio F will be managed for the exclusive benefit of the Class F Shareholders;

Portfolio Ordinary will be managed for the exclusive benefit of the Ordinary Shareholders.

The current identified and non identified investments of the Company will be assigned to the Portfolios as follows:

Portfolio A will consist in investments in HEDF France S.à r.l. (except for Class H Shares of HEDF France S.à r.l.);

Portfolio B will consist in investments in Co-Investment 2 S.C.S.;

Portfolio D will consist in investments in HEDF DBS S.à r.l.;

Portfolio E will consist in investments in HEDF Spain S.à r.l.;

Portfolio F will consist in investments in Class H Shares of HEDF France S.à r.l.

Portfolio Ordinary will consist in all other investments.

The Managers are authorized to create, allocate, re-allocate and liquidate any Portfolio referred to any class of shares.

The Managers may delegate to any authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Portfolio which will be determined as follows:

- The result of each Portfolio will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to its above corresponding assigned investments (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, exploitation of such investments (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

- All other unassigned incomes and expenses of the Company will be allocated to the Ordinary Portfolio, managed for the exclusive benefit of the Ordinary Shareholders.

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated below, of a decision of the shareholder (s), for the payment of dividends to the class of shares to which the account/Portfolio relates.

The allocation to the legal reserve of five percent of the net profit of the Company as detailed in article 24 of the Articles, will be made by the allocation of a portion of the eventual credit balance of the result of each of the existing Portfolio(s) in proportion to the amount to be contributed to the legal reserve. Such amount contributed by each Portfolio to the constitution of the legal reserve will be inscribed to a separate legal reserve account for each class of shares.

In case of liquidation or dissolution of the Company, the amount of the legal reserve will be distributed if the case may be between the different classes of shareholders in proportion to the amount contributed to this reserve by each Portfolio as inscribed in the special account held for the legal reserve. After payment of all debts, costs and liquidation expenses, the holders of each class of shares shall have the right to a distribution to be made on the amount of the various Portfolios which will be distributed to the respective classes of shareholders pro rata to the number of Shares owned by them.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the removal of the article 7 and renumbering of the articles 8 to 28 of the Company's Articles of Association.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant power to Ms. Jeanette Hesser, Ms. Cintia Procaci, Ms. Hadieh Kaviani, and Ms. Samira Boudalia to record the capital changes in the Share Register of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,500.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six décembre.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HINES EUROPAN DEVELOPMENT FUND L.P. ,une société régie par la loi de l'Etat de Delaware des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique;

ici représenté par Madame Samira Boudalia, employée privée, ayant pour adresse professionnelle le 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

1. La comparante est la Seule Associée de "HEDF Luxembourg S.à r.l.", (la «Société») une société à responsabilité limitée établie à Luxembourg, ayant son siège social à 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, constituée suivant acte

de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1063 du 8 novembre 2002.

Les statuts ont été modifiés suivant acte du même notaire, le 10 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 171 du 18 février 2003; puis le 30 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 896 du 2 septembre 2003; puis le 10 janvier 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1279 du 3 juillet 2006, puis le 23 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2369 du 19 décembre 2006; puis suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg le 15 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2072 du 27 août 2008; puis le 8 mai 2009 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1168 du 15 juin 2009 puis en dernier lieu suivant acte de Maître Joseph Elvinger, le 19 février 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 732 du 8 avril 2010.

2. Le capital social de la Société est fixé à vingt trois mille sept cents euros (€ 23.700), représenté par deux cent vingt neuf (229) Parts Sociales Ordinaires, quatorze (14) Parts Sociales de Classe A, huit (8) Parts Sociales de Class B, treize (13) Parts Sociales de Class D et deux cent dix (210) Parts Sociales de Class E, toutes d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50) chacune.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de vingt trois mille sept cents euros (€ 23.700), représenté par deux cent vingt neuf (229) Parts Sociales Ordinaires, quatorze (14) Parts Sociales de Classe A, huit (8) Parts Sociales de Classe B, treize (13) Parts Sociales de Classe D et deux cent dix (210) Parts Sociales de Classe E, toutes d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50) chacune à vingt-trois mille sept cent cinquante euros (€ 23.750), par la création et l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe F, avec une valeur nominale de cinquante euros (€ 50) par contribution en espèces de l'Associé Unique.

2. Souscription d'une (1) nouvelle Part Sociale de Classe F, ayant une valeur nominale de cinquante euros (€ 50) par l'Associé Unique et acceptation de la libération intégrale de la nouvelle part sociale par contribution en espèces de l'Associé Unique.

3. Modification des articles 1 et 6 des statuts de la Société.

4. Suppression de l'article 7 et renumérotation des articles 8 à 28 des statuts de la Société

5. Autoriser Mesdames Jeanette Hesser, Cintia Procaci, Hadieh Kaviani, et Samira Boudalia à procéder au changement de capital dans le livre de Registre des parts de la Société.

6. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de vingt trois mille sept cents euros (€ 23.700), représenté par deux cent vingt neuf (229) Parts Sociales Ordinaires, quatorze (14) Parts Sociales de Classe A, huit (8) Parts Sociales de Classe B, treize (13) Parts Sociales de Classe D et deux cent dix (210) Parts Sociales de Classe E, toutes d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50) chacune, à vingt trois mille sept cent cinquante euros (€ 23.750), par la création et l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe F, avec une valeur nominale de cinquante euros (€ 50), par contribution en espèces de l'Associé Unique.

Souscription et Paiement

Ensuite est intervenu l'associé unique, HINES EUROPAN DEVELOPMENT FUND L.P., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant.

La comparante a déclaré la souscription et l'émission d'une (1) nouvelle Part Sociale de Classe F, ayant une valeur nominale de cinquante euros (€ 50) par l'Associé unique et acceptation de la libération intégrale de la nouvelle part sociale par contribution en espèces de l'Associé Unique.

La comparante a déclaré ainsi que l'Associé Unique a reconnu que la nouvelle part sociale a été libérée intégralement en espèces et que la somme de cinquante euros (50 EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence l'Associé Unique décide de modifier et reformuler les articles 1 et 6 des statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme sociale, Définitions. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de trente (30) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles. Les associés ne peuvent pas être des personnes physiques.

Les notions définies à l'article 1^{er} et figurant dans les présents statuts (les «Statuts») ont la signification suivante:

«Parts Sociales de Classe A» signifie les Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50) chacune.

«Parts Sociales de Classe B» signifie les Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50) chacune.

«Parts Sociales de Classe D» signifie les Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50) chacune.

«Parts Sociales de Classe E» signifie les Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50) chacune.

«Parts Sociales de Classe F» signifie les Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50) chacune.

«Parts Sociales Ordinaires» signifie les Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50) chacune.

«Parts Sociales Préférentielles» signifie collectivement les Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E et Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50) chacune.

«Associé de Classe A» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe A.

«Associé de Classe B» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe B.

«Associé de Classe D» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe D.

«Associé de Classe E» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe E.

«Associé de Classe F» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe F.

«Associé Ordinaire» signifie tout détenteur de Parts Sociales Ordinaires.

«Associé Préférentielles» signifie tout détenteur de Parts Sociales Préférentielles.

HEDF France S.à r.l., fait référence à une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois détenue ou à détenir par la Société, ayant son siège social au 205, Route d' Arlon L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.127.

HEDF DBS, S.à r.l., fait référence à une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois détenue ou à détenir par la Société, ayant son siège social au 205, Route d' Arlon L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.126.

HEDF Spain, S.à r.l., fait référence à une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois détenue ou à détenir par la Société, ayant son siège social au 205, Route d' Arlon L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.287.

Co-Investment 2 S.C.S. fait référence à une société en commandite simple de droit Luxembourgeois détenue ou à détenir par la Société, ayant son siège social au 205, Route d' Arlon L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.969.

«Portefeuille» fait référence à un investissement assigné.

« **Art. 6. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt trois mille sept cent cinquante euros (€ 23.750), représenté par deux cent vingt neuf (229) Parts Sociales Ordinaires, quatorze (14) Parts Sociales de Classe A, huit (8) Parts Sociales de Classe B, treize (13) Parts Sociales de Classe D, deux cent dix (210) Parts Sociales de classe E et une (1) Part Sociale de Classe F, toutes d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50) chacune, et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus de capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société crée six (6) Portefeuilles, un pour chaque catégorie de parts sociales (en accord avec la Loi et les pratiques comptables), chaque Portefeuille sera désigné par la même référence que les parts sociales correspondantes (Portefeuille A pour les Parts Sociales de Classe A, Portefeuille B pour les Parts Sociales de Classe B, Portefeuille D pour les Parts Sociales de Classe D, Portefeuille E pour les Parts Sociales de Classe E, Portefeuille F pour les Parts Sociales de Classe F et Portefeuille Ordinaire pour les Parts Sociales Ordinaires).

Chaque Portefeuille sera géré pour les besoins exclusifs de la classe de parts sociales qui correspond comme suit:

Le Portefeuille A sera géré pour les besoins exclusifs des Associés de Classe A.

Le Portefeuille B sera géré pour les besoins exclusifs des Associés de Classe B.

Le Portefeuille D sera géré pour les besoins exclusifs des Associés de Classe D.

Le Portefeuille E sera géré pour les besoins exclusifs des Associés de Classe E.

Le Portefeuille F sera géré pour les besoins exclusifs des Associés de Classe F.

Le Portefeuille Ordinaire sera géré pour les besoins exclusifs des Associés Ordinaires.

Les investissements actuels de la société, identifiés et non identifiés seront alloués comme suit aux différents portefeuilles.

Le Portefeuille A comprend les investissements dans HEDF France S.à r.l. (sauf Classe H d'HEDF France S.à r.l.)

Le Portefeuille B comprend les investissements dans Co-Investment 2 S.C.S.

Le Portefeuille D comprend les investissements dans HEDF DBS, S.à r.l.

Le Portefeuille E comprend les investissements dans HEDF Spain S.à r.l.

Le Portefeuille F comprend les investissements dans Classe H d'HEDF France S.à r.l.

Le Portefeuille Ordinaire comprend tous les autres investissements.

Les Gérants sont autorisée a crée, alloue, réalloue et liquidée les Portefeuille réfères a chacune class des part sociales.

Les Gérants peuvent déléguer à tout fondé de pouvoirs de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

Dans des comptes séparés (en sus des comptes tenus par la société en vertu de la Loi et des normes comptables), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social, un résultat pour chaque Portefeuille qui sera déterminé comme suit:

Le résultat de chaque Portefeuille consistera en la différence entre tous les revenus, profits ou toute autre forme de recettes payée ou due de quelque manière que ce soit en relation avec le dit investissement alloué à ce Portefeuille (incluant les plus values, boni de liquidation, dividendes) et les dépenses, charges, impôts et tout autre transfert de fonds incombant à la société durant le dit exercice et qui pourra être valablement et raisonnablement être lié à la gestion et l'exploitation avec le dit investissement (incluant les frais, coûts, impôts sur les plus values, frais relatifs à la distribution de dividendes).

Tous les autres revenus et charges de la Société seront attribués au Portefeuille Ordinaire, géré pour les besoins exclusifs des associés Ordinaires.

Les associés approuveront ces comptes séparés en même temps que les comptes annuels de la société tenus en vertu de la Loi et des pratiques comptables. La différence positive entre les revenus et charges de chaque compte sera distribuable, par décision des associés comme indiqué ci-après, à titre de dividendes dus pour chacune des classes de parts sociales auxquelles les comptes/portefeuilles se réfèrent.

L'allocation à la réserve légale de cinq pour cent du profit net de la Société tel que détaillée à l'article 25 des présents Statuts, sera effectuée par l'allocation d'une portion du surplus éventuel de chaque résultat de chaque Portefeuille et ceci en proportion avec le montant total à contribuer à la réserve légale. Une telle allocation à la réserve légale faite par chaque Portefeuille sera inscrite sur un compte séparé lié à cette réserve légale et ceci pour chaque classe de parts sociales.

En cas de dissolution ou de liquidation de la société, le montant de la réserve légale sera distribué si le cas se présente entre les différentes classes d'associés et ceci en proportion du montant alloué à cette réserve par chaque Portefeuille tel qu'il ressort des comptes spéciaux tenus pour la réserve légale. Après paiement de toutes les dettes, charges et coût liés à la liquidation, les détenteurs de chaque catégorie de parts sociales auront le droit à une distribution effectuée sur les montants des divers Portefeuilles qui seront distribués au différentes classes d'associés au prorata du nombre de parts sociales détenues.

Troisième résolution

L'Associé Unique déclare autoriser la suppression de l'article 7 et renuméroter les articles 8 à 28 des statuts de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique déclare autoriser Mesdames Jeanette Hesser, Cintia Procaci, Hadiéh Kaviani, et Samira Boudalia à procéder à l'augmentation de capital dans le livre de Registre des parts de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, incombant a la Société et mis à sa charge à raison des présentes sont évalués sans nul préjudice a la somme de EUR 1.500.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par leurs nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. BOUDALIA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54951. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174174/363.

(110203311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Werding Fassaden S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 8, Syrdallstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 144.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011176988/11.

(110206285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Weroco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 96.584.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176989/9.

(110205591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Wodalux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-5429 Hettermillen, 6, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 121.760.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011176990/10.

(110206295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

WSB 1 Grundstück S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.418.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 décembre 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 décembre 2011, que:

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Frank Wegner de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide de nommer Madame Hélène d'Escayrac-Lauture, brocanteuse, née le 15 avril 1972 à Châtellerault (France), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Guillaume Le Bouar de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide de nommer Monsieur Marc-Antoine Benoît d'Escayrac-Lauture, diffuseur-libraire, né le 11 décembre 1980 à Poitiers (France), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur François Georges de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide de nommer Monsieur Ghislain d'Escayrac-Lauture, designer, né le 12 mars 1970 à Châtellerault

(France), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

4. L'assemblée décide de nommer Madame Anne de Mérode, retraitée, née le 5 août 1944 à Rixensart (Belgique), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

WSB 1 GRUNDSTÜCK S.A.

Référence de publication: 2011176992/27.

(110205475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Wodalux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-5429 Hettermillen, 6, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 121.760.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011176991/10.

(110206296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

WWW.Pétange s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 117.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176993/10.

(110206005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Ingersoll-Rand Lux International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 29.425,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.053.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Ingersoll-Rand Lux International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.053 (the Company), which has been incorporated on 22 November 2002 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1821 dated 30 December 2002. The articles of association of the Company (the Articles) were last amended by a deed of the undersigned notary, on 15 December 2009, published on 23 February 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 389.

There appeared:

Ingersoll-Rand Worldwide Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 89.900 (IRWC),

hereby represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

Ingersoll-Rand Finance Islandi Slf, a limited partnership incorporated under the laws of Iceland, having its registered office at 21, Storchofaa, 15-110 Reykjavik, Iceland, registered with under number 541103-3330 (Island, together with IRWC, the Shareholders),

hereby represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Shareholders has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Shareholders together hold all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. resolution to amend and re-state paragraph 17 of the Articles; and
 2. miscellaneous.
- III. That the Shareholders have taken the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders resolve to amend and re-state paragraph 17 of the Articles so that article 17 of the Articles shall henceforth read as follows:

“ **Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the sole manager or the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the sole manager or the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking into account the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.”

There being no further matter on the agenda, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le huitième jour de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Ingersoll-Rand Lux International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.053 (la Société), laquelle a été constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 22 novembre 2002, publié le 30 décembre 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1821. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 décembre 2009, publié le 23 février 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 389.

ONT COMPARU:

Ingersoll-Rand Worldwide Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.900 (IRWC),

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

Ingersoll-Rand Finance Islandi Slf, une société à responsabilité limitée de droit d'Islande, ayant son siège social au 21, Storhofaa, 15-110 Reykjavik, Islande, immatriculée au 541103-3330 sous le numéro 541103-3330 (Island et ensemble avec IRWC, les Associés),

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent ensemble toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. décision de modifier et reformuler le paragraphe 17 des Statuts; et

2. Divers.

III. Que les Associés ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés décident de modifier et reformuler le paragraphe 17 des Statuts afin que l'article 17 des Statuts ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 17.** Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le gérant unique ou le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés; et

(v) si les dividendes intérimaires versés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'année sociale, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 1.500.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56116. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174190/138.

(110203434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

WWW.Pétange s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 117.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176994/10.

(110206007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Xectra Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XECTRA HOLDINGS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011176995/11.

(110206528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Yazou Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.532.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 31 octobre 2011

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marco NEUEN et de Monsieur René SCHLIM de leurs fonctions d'administrateur et nomme en leurs remplacement

- Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011176997/19.

(110205317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Yazou Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011176998/13.

(110205318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 125.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.324.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.324 and having a share capital amounting to USD 25,000.-(the Company). The Company was incorporated on August 16, 2005, pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 8, 2006 N°-282. The articles of association of the Company (the Articles) were not amended since its incorporation.

THERE APPEARED

Ingersoll-Rand Lux International S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.053 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-) to one hundred and twenty-five thousand United States dollars (USD 125,000.-) by way of issuance of two thousand (2,000) new shares, having a nominal value of fifty United States dollars (USD 50.-) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified under item 1. above by a contribution in cash in an amount of three million United States dollars (USD 3,000,000.-);

3. subsequent amendment to article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register) and;

5. miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of fifty United States dollars (USD 50.-) each to one hundred and twenty-five thousand United States dollars (USD 125,000.-) by way of issuance of two thousand (2,000) new shares, having a nominal value of fifty United States dollars (USD 50.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription – Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the two thousand (2,000) shares newly issued by way of a contribution in cash of an aggregate amount of three million United States dollars (USD 3,000,000.-), which will be allocated as follows:

- an amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) is allocated to the share capital account of the Company; and
- an amount of two million nine hundred thousand United States dollars (USD 2,900,000.-) is allocated to the share premium account of the Company.

The three million United States dollars (USD 3,000,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole shareholder resolves to amend article 5, first paragraph, of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's corporate capital is set at one hundred and twenty-five thousand United States dollars (USD 125,000.-) represented by two thousand five hundred (2,500) shares of fifty United States dollars (USD 50.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,000.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le huitième jour de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Ingersoll-Rand Roza III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.324 et disposant d'un capital social s'élevant à USD 25.000,-(la Société). La Société a été constituée le 16 août 2005, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°282 du 8 février 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A COMPARU

Ingersoll-Rand Lux International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.053 (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) à cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 125.000,-) par l'émission de deux mille (2.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune;

2. souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que spécifié au point 1. ci-dessus par une contribution en numéraire d'un montant de trois millions de dollars américains (USD 3.000.000,-);

3. modification subséquente de l'article 5, paragraphe premier, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social spécifiée au point. 1 ci-dessus;

4. modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de compléter toutes les formalités s'y rapportant (y compris, en tout état de cause, la signature dudit registre); et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune à cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 125.000,-), par l'émission de deux mille (2.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, pré-désigné et représenté comme indique ci-dessus, déclare souscrire aux deux mille (2.000) parts sociales nouvellement émises par un apport en numéraire d'un montant total de trois millions de dollars américains (USD 3.000.000,-), qui sera affecté comme suit:

- un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) est affecté au compte de capital social de la Société; et
- un montant de deux millions neuf cent mille dollars américains (USD 2.900.000,-) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de trois millions de dollars américains (USD 3.000.000,-) est à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 125.000,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de compléter toutes les formalités s'y rapportant (y compris, en tout état de cause, la signature dudit registre).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 3.000.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble, avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55859. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174191/166.

(110203422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Yves Clause Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9234 Diekirch, 19A, route de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 154.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176999/10.

(110206086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Yves Clause Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9234 Diekirch, 19A, route de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 154.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177000/10.

(110206088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

1st Rei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.845.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011177002/11.

(110206484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

3GMC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9746 Drauffelt, 2, Duerefwee.

R.C.S. Luxembourg B 115.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177003/10.

(110205413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Ingersoll-Rand Worldwide Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.025.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.900.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Ingersoll-Rand Worldwide Capital, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 89.900 (the Company), which has been incorporated on November 20, 2002, pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1780 dated December 14, 2002. The articles of association of the Company (the Articles) were last amended on May 30, 2008, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1699 dated July 10, 2008.

There appeared:

Ingersoll-Rand (Gibraltar) Holding Limited, a company incorporated and governed by the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Register of Companies of Gibraltar under number 100757 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. resolution to amend and re-state paragraph 17 of the Articles; and
 2. miscellaneous.
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and re-state paragraph 17 of the Articles so that article 17 of the Articles shall henceforth read as follows:

“ **Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to the reserve required by law.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the sole manager or the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the sole manager or the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking into account the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.”

There being no further matter on the agenda, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huitième jour de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Ingersoll-Rand Worldwide Capital, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.900 (la Société), laquelle a été constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 20 novembre 2002, publié le 14 décembre 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1780. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 mai 2008, publié le 10 juillet 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1699.

A COMPARU:

Ingersoll-Rand (Gibraltar) Holding Limited, une société constituée et régie selon les lois de Gibraltar ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 100757 (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. décision de modifier et reformuler le paragraphe 17 des Statuts; et

2. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler le paragraphe 17 des Statuts afin que l'article 17 des Statuts ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 17.** Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le gérant unique ou le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires versés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'année sociale, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 1.500.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56117. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174193/126.

(110203438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

A.I. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6975 Rameldange, 20, Am Bounert.

R.C.S. Luxembourg B 90.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Bertrange, le 21.12.2011. Signature.

Référence de publication: 2011177018/10.

(110206269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

A-PQ Luxco Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.922.

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 30 novembre 2011:
- que les actionnaires ont accepté la démission de M. Jens Hoellermann en tant que membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 30 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

A-PQ Luxco Investors S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011177019/15.

(110206315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Apollo EU II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011177020/11.

(110206340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Apollo EU II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011177021/11.

(110206341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

SPX Luxembourg Holding Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 143.844.900,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.747.

Les comptes du 06 Décembre 2007 au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Décembre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011176927/14.

(110206035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

SRM-Solar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 6, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 113.473.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 22.12.2011.

Pour SRM - Solar S.à.r.l.

International Consulting Worldwide Sarl.

2, rue de la Moselle

L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2011176928/15.

(110205783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

International Managng Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.416.

STATUTS

L'an deux mille onze,

Le treize décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Gérard MARICHY, retraité, né le 12 septembre 1947 à Dijon (France), demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée,

2.- Monsieur Antoine GUIGUET, directeur de sociétés, né le 15 avril 1978 à Romorantin-Lanthenay (France), demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée,

3.- Monsieur Grégory SCATTOLO, comptable, né le 7 mai 1982 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée,

4.- Madame Manuella LAMOTTE, employée, né le 16 février 1979 à Dinant (Belgique), demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

Lesdits comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "International Managing Services S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit par décision de l'assemblée générale.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société a également comme objet l'acquisition, la détention et la gestion de tous immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, sans but commercial.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement la société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent quarante mille euros (EUR 140.000,00), représenté par cent quarante (140) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses administrateurs en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son administrateur-délégué ou par un administrateur délégué à cet effet.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

Titre III. Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le trente-et-un mai de chaque année, à onze heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 16. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent (5%) à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix pourcent (10%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 21. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires:

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération:

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Gérard MARICHY, prénommé, trente-cinq actions	35
2. Monsieur Antoine GUIGUET, prénommé, trente-cinq actions	35
3. Monsieur Grégory SCATTOLO, prénommé, trente-cinq actions	35
4. Madame Manuella LAMOTTE, prénommée, trente-cinq actions	35
Total: cent quarante actions	140

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent quarante mille euros (EUR 140.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,00).

Assemblée générale extraordinaire:

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Gérard MARICHY, prénommé,
 - b) Monsieur Antoine GUIGUET, prénommé,
 - c) Monsieur Grégory SCATTOLO, prénommé,
 - d) Madame Manuella LAMOTTE, prénommée.
- 3.- Est nommé commissaire:

Madame Carine ROBERT, secrétaire, née le 6 mai 1967 à Saint-Mard (Belgique), demeurant à B-6761 Chenois, 9, rue du Vivier.

- 4.- Le siège social est fixé à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix-sept.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Marichy, A. Guiguet, G. Scattolo, M. Lamotte, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2011. Relation: LAC / 2011 / 55705. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174194/155.

(110203107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Stefin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.959.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176930/9.

(110206225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Sund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176932/9.

(110205428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Sund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.920.

Le siège social du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est dorénavant établi au:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176933/11.

(110205431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Taurus Euro Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.358.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.578.

Il est à noter que la fonction de Monsieur Gordon PARKER est désormais «Gérant IBRC» et non plus «Gérant Anglo Guernsey».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Pour Taurus Euro Retail Holding S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011176939/15.

(110206078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Thomas Lutgen Diplom-Restaurator (FH) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Décembre 2011.

Référence de publication: 2011176941/10.

(110205899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Titus Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 70, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 55.132.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011176942/14.

(110205392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 116.750,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.949.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.949 and having a share capital amounting to USD 16,750.- (the Company). The Company was incorporated on December 14, 2004, pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) dated March 23, 2005 N°-262. The articles of association of the Company (the Articles) were last amended on March 15, 2006, pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C dated August 3, 2006 N°-1490.

THERE APPEARED

Ingersoll-Rand Lux International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.053 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixteen thousand seven hundred and fifty United States dollars (USD 16,750.-) to one hundred and sixteen thousand seven hundred and fifty United States dollars (USD 116,750.-) by way of issuance of two thousand (2,000) new shares, having a nominal value of fifty United States dollars (USD 50.-) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified under item 1. above by a contribution in cash in an amount of three million United States dollars (USD 3,000,000.-);

3. subsequent amendment to article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register) and;

5. miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixteen thousand seven hundred and fifty United States dollars (USD 16,750.-) represented by three hundred and thirty-five (335) shares having a nominal value of fifty United States dollars (USD 50.-) each to one hundred and sixteen thousand

seven hundred and fifty United States dollars (USD 116,750.-) by way of issuance of two thousand (2,000) new shares, having a nominal value of fifty United States dollars (USD 50.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription – Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the two thousand (2,000) shares newly issued by way of a contribution in cash of an aggregate amount of three million United States dollars (USD 3,000,000.-), which will be allocated as follows:

- an amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) is allocated to the share capital account of the Company; and
- an amount of two million nine hundred thousand United States dollars (USD 2,900,000.-) is allocated to the share premium account of the Company.

The three million United States dollars (USD 3,000,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole shareholder resolves to amend article 5, first paragraph, of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's corporate capital is set at one hundred and sixteen thousand seven hundred and fifty United States dollars (USD 116,750.-) represented by two thousand three hundred and thirty-five (2,335) shares of fifty United States dollars (USD 50.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,000.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le huitième jour de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.949 et disposant d'un capital social s'élevant à USD 16.750,-(la Société). La Société a été constituée le 14 décembre 2004, suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) n°262 du 23 mars 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 15 mars 2006 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C n° 1490 du 3 août 2006.

A COMPARU

Ingersoll-Rand Lux International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.053 (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de seize mille sept cent cinquante dollars américains (USD 16.750,-) à cent seize mille sept cent cinquante dollars américains (USD 116.750,-) par l'émission de deux mille (2.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune;

2. souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que spécifié au point 1. ci-dessus par une contribution en numéraire d'un montant de trois millions de dollars américains (USD 3.000.000,-);

3. modification subséquente de l'article 5, paragraphe premier, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social spécifiée au point. 1 ci-dessus;

4. modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de compléter toutes les formalités s'y rapportant (y compris, en tout état de cause, la signature dudit registre); et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de seize mille sept cent cinquante dollars américains (USD 16.750,-) représenté par trois cent trente-cinq (335) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune à cent seize mille sept cent cinquante dollars américains (USD 116.750,-), par l'émission de deux mille (2.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription – Libération

L'Associé Unique, pré-désigné et représenté comme indique ci-dessus, déclare souscrire aux deux mille (2.000) parts sociales nouvellement émises par un apport en numéraire d'un montant total de trois millions de dollars américains (USD 3.000.000,-), qui sera affecté comme suit:

- un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) est affecté au compte de capital social de la Société; et
- un montant de deux millions neuf cent mille dollars américains (USD 2.900.000,-) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de trois millions de dollars américains (USD 3.000.000,-) est à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à cent seize mille sept cent cinquante dollars américains (USD 116.750,-), représenté par deux mille trois cent trente-cinq (2.335) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de compléter toutes les formalités s'y rapportant (y compris, en tout état de cause, la signature dudit registre).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 3.000.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble, avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55858. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174192/171.

(110203405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

TradeCis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.027.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 30 novembre 2010

Conseil d'Administration

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de nommer M. Jan DE WINDT, 6 Ernest Discailles Straat, B-1030 Bruxelles-Schaarbeek, au poste d'Administrateur-Délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle pour les actes de gestion journalière, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2011176943/15.

(110204711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Triton Luxembourg GP Oven S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.073.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé d'accepter, en date du 21 décembre 2011 et avec effet immédiat, la démission de Mr Amandeep Singh Johal en tant que membre du conseil de surveillance de la Société.

Les associés de la Société ont également décidé de nommer en date du 21 décembre 2011 et avec effet immédiat, Eloise Kaunan, née le 5 janvier 1980 à Abidjan (Côte d'Ivoire) et demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand duché de Luxembourg) en tant que nouveau membre du conseil de surveillance de la Société, pour une période qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2014, en remplacement de Mr Amandeep Singh Johal, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Luxembourg GP Oven S.C.A.

Référence de publication: 2011176944/17.

(110205515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

TriNuTri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 152.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011176945/11.

(110206319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

TA Coiffures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 353, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 102.610.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176946/9.

(110205699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

TA Coiffures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 353, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 102.610.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176947/9.

(110205703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Ingersoll-Rand Lux Roza, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 115.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 90.093.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of INGERSOLL-RAND LUX ROZA, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.093 and having a share capital amounting to USD 15,000.- (the Company). The Company was incorporated on November 25, 2002, pursuant to a deed of Me Paul Bettingen, notary residing Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated January 8, 2003 N°-14. The articles of association of the Company (the Articles) were not amended since its incorporation.

THERE APPEARED

Ingersoll-Rand Lux International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.053 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifteen thousand United States dollars (USD 15,000.-) to one hundred and fifteen thousand United States dollars (USD 115,000.-) by way of issuance of four thousand (4,000) new shares, having a nominal value of twenty-five United States dollars (USD 25.-) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified under item 1. above by a contribution in cash in an amount of three million United States dollars (USD 3,000,000.-);

3. subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register) and;

5. miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifteen thousand United States dollars (USD 15,000.-) represented by six hundred (600) shares having a nominal value of twenty-five United States dollars (USD 25.-) each to one hundred and fifteen thousand United States dollars (USD 115,000.-) by way of issuance of four thousand (4,000) new shares, having a nominal value of twentyfive United States dollars (USD 25.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription – Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the four thousand (4,000) shares newly issued by way of a contribution in cash of an aggregate amount of three million United States dollars (USD 3,000,000.-), which will be allocated as follows:

- an amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of two million nine hundred thousand United States dollars (USD 2,900,000.-) is allocated to the share premium account of the Company.

The three million United States dollars (USD 3,000,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole shareholder resolves to amend article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred and fifteen United States dollars (USD 115,000.-), represented four thousand and six hundred (4,600) shares in registered form with a par value of twenty-five United States dollars (USD 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huitième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de INGERSOLL-RAND ROZA, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.093 et disposant d'un capital social s'élevant à USD 15.000,- (la Société). La Société a été constituée le 25 novembre 2002, suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°14 du 8 janvier 2003. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A COMPARU

Ingersoll-Rand Lux International S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.053 (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille dollars américains (USD 15.000,-) à cent quinze mille dollars américains (USD 115.000,-) par l'émission de quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25,-) chacune;

2. souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que spécifié au point 1. ci-dessus par une contribution en numéraire d'un montant de trois millions de dollars américains (USD 3.000.000,-);

3. modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social spécifiée au point. 1 ci-dessus;

4. modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de compléter toutes les formalités s'y rapportant (y compris, en tout état de cause, la signature dudit registre); et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille dollars américains (USD 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25,-) chacune à cent quinze mille dollars américains (USD 115.000,-), par l'émission de quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription – Libération

L'Associé Unique, pré-désigné et représenté comme indique ci-dessus, déclare souscrire aux quatre mille (4.000) parts sociales nouvellement émises par un apport en numéraire d'un montant total de trois millions de dollars américains (USD 3.000.000,-), qui sera affecté comme suit:

- un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) est affecté au compte de capital social de la Société; et
- un montant de deux millions neuf cent mille dollars américains (USD 2.900.000,-) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de trois millions de dollars américains (USD 3.000.000,-) est à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cent quinze mille dollars américains (USD 115.000,-), représenté par quatre mille six cents (4.600) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de compléter toutes les formalités s'y rapportant (y compris, en tout état de cause, la signature dudit registre).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 3.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble, avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55857. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174205/166.

(110203396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Tara Tour Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 77.221.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176948/9.

(110206437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

TD Retail, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 101.620.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011176949/11.

(110205599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Tectum Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6921 Roodt-sur-Syre, 4A, Banzelt.
R.C.S. Luxembourg B 147.948.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176950/9.

(110205557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

THREELAND Hôtels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4737 Pétange, 1, rue Pierre Hamer.
R.C.S. Luxembourg B 36.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011176952/11.

(110206336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Thrustlane S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 33.736.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011176953/11.

(110206492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Thurloe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 263.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 109.035.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 décembre 2011 que:

1. Monsieur Henri DE BOKAY a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 19 décembre 2011;

2. Monsieur Frank DUPUIS, né le 6 mai 1967 à Berlin, Allemagne demeurant à 6, Bibersteig, DE-14195 Berlin, Allemagne a été nommé gérant de catégorie A avec effet au 19 décembre 2011 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011176954/15.

(110205980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

TM.A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 90.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176955/10.

(110205353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Kingdom Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.623.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“APAX WW NOMINEES LIMITED”, a Limited Liability Company, existing under English law, having its registered office at 33, Jermyn Street, London SW1 Y6DN, England and registered with the Companies House Register under number 04693597, here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 November 2011.

“APAX US VII L.P.”, a Limited Partnership, existing under Cayman Islands law, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Limited Partnerships under number 17014, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 11 November 2011.

“ELMIRA CAPITAL PARTNERS LP”, a Limited Liability Partnership, existing under the law of the State of Delaware, having its registered office at 615, South Dupont Highway, City of Dover, County of Kent, State of Delaware, United States of America, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 11 November 2011.

The said proxies, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of “KINGDOM HOLDING 1 S.à r.l.”, (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 152.623, incorporated pursuant to a notarial deed dated April 20, 2010, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 3 June 2010 (number 1162, page 55738) (the “Mémorial C”), and have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 October 2011, not yet published.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to reduce the Company’s share capital by an amount of one million euros (EUR 1,000,000.-) (the “Capital Reduction”), so as to bring it from its present amount of eleven million one hundred and eight thousand nine hundred thirteen euros (EUR 11,108,913.-) down to ten million one hundred and eight thousand nine hundred thirteen euros (EUR 10,108,913.-), by the cancellation of (i) seven hundred fifty-three thousand nine hundred nineteen (753,919) shares currently held by APAX WW NOMINEES LIMITED, prenamed, and (ii) two hundred forty-six thousand and eighty-one (246,081) shares currently held by APAX US VII L.P., prenamed, (all together the “Cancelled Shares”) having a par value of one euro (EUR 1.-) each. The reimbursement of the Cancelled shares shall be realised by a cash payment to (i) APAX WW Nominees Limited, prenamed, in the amount of seven hundred fifty-three thousand nine hundred nineteen euros (EUR 753,919,-) and (ii) to APAX US VII L.P. in the amount of two hundred fortysix thousand and eighty-one euros (EUR 246,081,-).

Second resolution

The shareholders decide to amend the first paragraph of article 6.1 of the Company’s articles of incorporation, as a consequence of the aboveresolved capital reduction, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 6.1.** The capital is fixed at ten million one hundred and eight thousand nine hundred thirteen euros (EUR 10,108,913.-), represented by ten million one hundred and eight thousand nine hundred thirteen (10,108,913) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration, or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- «APAX WW NOMINEES LTD.», une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre ayant son siège social aux 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Angleterre, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 04693597, ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 11 novembre 2011.

- «APAX US VII L.P.», un Limited Partnership régi selon les lois des îles Caïmans et ayant son siège social au Walkers House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans, et immatriculé auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 17014, ici représenté par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 11 novembre 2011.

- «ELMIRA CAPITAL PARTNERS LP», un Limited Liability Partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 615, South Dupont Highway, City of Dover, Conté de Kent, Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 11 novembre 2011.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «KINGDOM HOLDING 1 S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.623, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 20 avril 2010, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 3 juin 2010 (numéro 1162, page 55738) (le «Mémorial C») et ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 octobre 2011 non encore publiés.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société par un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000.-) (la «Réduction de Capital»), de façon à le porter de onze millions cent huit mille neuf cent treize euros (EUR 11.108.913.-) à dix millions cent huit mille neuf cent et treize euros (EUR 10.108.913.-) par l'annulation de (i) sept cent cinquante-trois mille neuf cent dix-neuf (753.919) parts sociales actuellement détenues par APAX WW NOMINEES LIMITED, prénommée et de (ii) deux cent quarante-six mille et quatre-vingt-une (246.081) parts sociales actuellement détenues par APAX US VII L.P., prénommée, (les «Parts Sociales Annulées») chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-). Le remboursement des Parts Sociales Annulées se réalisera par un paiement en numéraire à (i) APAX WW NOMINEES LIMITED, prénommée, d'un montant de sept cent cinquante-trois mille neuf cent dix-neuf euros (EUR 753.919.-) et à (ii) APAX US VII L.P., prénommée, d'un montant de deux cent quarante-six mille et quatre-vingt-un euros (EUR 246.081.-).

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 6.1 des statuts de la Société suite à la réduction de capital décidée ci-dessus, qui doit désormais être lu comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la société est fixé à dix millions cent huit mille neuf cent treize euros (EUR 10.108.913.-), composé de dix millions cent huit mille neuf cent treize (10.108.913) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15549. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011174234/116.

(110203136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

TM.A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.616.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 décembre 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Dénes ALMASY de ZSADANY, demeurant au Lieu dit «Manne», F-38 680 Saint-Juste-de-Claix.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176956/20.

(110205408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

TML Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 112.888.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PACKTREND SA

Rue de la Poste 4

L - 8824 PERLE

Signature

Référence de publication: 2011176957/13.

(110205462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

B.P.A .- Agence Immobilière s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8819 Heispelt (Wahl), 2B, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 106.943.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch.

Romain Ihry

Associé gérant

Référence de publication: 2011176296/12.

(110205998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.
